

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 3 mai 2021

ENVIRONNEMENT – DÉCLINAISON DU PLAN NATIONAL LOUP

Caractérisation génétique du loup identifié sur le secteur du « Somail » : un nouvel individu

L'Hérault est situé sur le front de colonisation du loup depuis plusieurs années. La présence du loup a été mise en évidence en 2013 par le réseau d'observations, avec une forte augmentation du nombre d'indices de présence en 2020 et 2021 (75 indices retenus à ce jour dont près de 40 sur le secteur du Somail) ainsi que du nombre de cas de prédatons pour lesquelles la responsabilité du loup n'a pas été écartée (17 constats classés loup non écarté pour les années 2020 et 2021 dont 13 sur le secteur du Somail).

Dans ce contexte de présence du loup, le plan national loup a fait l'objet d'une mise en œuvre graduée et proportionnée à l'échelle départementale : mobilisation de crédits d'urgence du ministère de l'agriculture pour la mise en œuvre de mesures de protection jusque début 2021, délivrance de 9 autorisations de tir de défense en 2021, ouverture début 2021 de la mesure protection du plan de développement rural pour bénéficier de subventions Etat-Europe sur 31 communes des secteurs Caroux, Somail-Espinouse, plateau du Larzac,...

Ces moyens d'action en matière de protection des troupeaux domestiques sont mis en place après discussion au sein du comité départemental de suivi associant les partenaires (services de l'État, chambre d'agriculture, syndicats agricoles, OFB, lieutenants de louveterie, fédération départementale des chasseurs, gendarmerie, ONF, ...).

Durant la période de suivi de l'espèce réalisée au cours de l'hiver 2020-2021, plusieurs échantillons ont pu être collectés dans le Tarn et l'Hérault sur les secteurs Somail et Caroux et les résultats d'analyse viennent d'être communiqués par l'unité grands prédateurs de l'OFB Occitanie.

Ces derniers confirment la présence dans le Tarn et l'Hérault d'un nouveau loup mâle de lignée Italo-Alpine non identifié jusqu'à présent (échantillon d'urine collecté le 6 janvier 2021 sur la commune d'Anglès en limite du département de l'Hérault).

Par ailleurs, des échantillons de poils et d'urine, collectés le 11 décembre 2020 sur la commune de Murat-sur-Vèbre également située en limite du département de l'Hérault, ont permis la réalisation de nouvelles analyses génétiques qui ont confirmé la présence du loup mâle déjà identifié génétiquement depuis 2016 sur la zone de présence permanente (ZPP) du Caroux.

Ce sont donc deux loups mâles différents qui sont présents sur le nord-ouest du département de l'Hérault et le sud-est du département du Tarn.

D'autres indices biologiques collectés durant l'hiver sont encore en cours d'analyse.

Conformément à la réglementation relative au plan national loup, le classement en Zone de Présence Permanente (ZPP) du secteur du Somail sera déterminé après l'hiver 2021-2022 et en fonction des indices de présence qui seront collectés.

Un autre secteur est également surveillé dans l'Hérault depuis la fin de l'année 2020 sur le sud du plateau du Larzac où plusieurs indices de présence ont été confirmés et plusieurs constats de prédatons ont été classés loup non écarté.

En Occitanie, on dénombre actuellement 7 zones de présence permanente (ZPP) non structurées en meutes, c'est à dire sans reproduction identifiée.

Pour plus de détails vous pouvez consulter le site internet www.loupfrance.fr

Enfin, il convient de rappeler que les éleveurs qui pourraient être concernés par un cas de prédation sur leur troupeau doivent contacter la DDTM de l'Hérault dans les meilleurs délais afin d'enclencher la procédure pour réaliser le constat de dommages ainsi que la mise en place de mesures de protection des troupeaux :

DDTM34

Tel : 06 72 09 85 07

(bien préciser vos noms et coordonnées à l'interlocuteur ou messagerie)

Toutes les informations actualisées sur le loup sont accessibles sur le site internet des services de l'État :

<https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Nature-et-Biodiversite/Especes-protegees/Loup>